

DELIBERATION 2016-04

LE 21 JANVIER DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JANVIER DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD - M. PAINTRAND J.F. procuration M. LE BLEVEC - M. MARTIN-LAVAL B. procuration H. FONTVIEILLE - Mme LOPEZ M-F procuration M. DE BOISGELIN P. - Mme FASSIO I. procuration M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration M. NENCIONI S.

ABSENTS : M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTE EXCUSEE : Mme FABRY VERONIQUE

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE CATEGORIE A

Madame le Maire indique que la collectivité souhaite recruter un agent de catégorie A pour assurer la fonction de chef de pôle culture et directeur du théâtre du chai du Terral.

Outre les missions d'ordre administratives et managériales, cet agent aura en charge la définition de la programmation artistique et culturelle municipale en lien avec les élus, sa mise en œuvre, son suivi sur le plan matériel, sécuritaire et financier.

Compte tenu d'un appel à candidature infructueux pour le recrutement d'un agent titulaire, et de la nature des fonctions du poste, Madame le Maire indique que cet emploi sera confié à un agent contractuel de catégorie A comme cela est prévu par l'article 3 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame le Maire propose au Conseil de :

- Créer à compter du 1^{er} février 2016 un emploi à temps complet de contractuel qui sera occupé par un agent de catégorie A pour assurer la fonction de chef de pôle culture et Directeur du Théâtre, recruté par voie de contrat d'une durée de 1 an ;
- Fixer la rémunération par référence au grade d'attaché territorial indice brut 442 et régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes propositions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 27/01/2016

Reçu en préfecture le 27/01/2016

Affiché le

SLO

ID : 034-213402704-20160127-2016_04-DE

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} février 2016, d'un emploi à temps complet de contractuel qui sera occupé par un agent de catégorie A, pour assurer la fonction de chef de pôle culture et Directeur du Théâtre, recruté pour une durée d'un an renouvelable ;
- **DECIDE** de fixer la rémunération par référence au grade d'attaché territorial indice brut 442 et régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes propositions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

